

## Elections législatives : dépôt des candidatures

PREFET  
DU JURA

Tout candidat (ou son représentant) à une élection législative doit se présenter **en personne** à la Préfecture pour y déposer sa déclaration.

Aucun autre mode de déclaration, notamment par voie postale ou télégraphique, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

A cet effet, le bureau des élections et du débat public tiendra une permanence aux dates et horaires suivants :

- Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le bureau des élections et du débat public sera ouvert :

- lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 mai 2012 de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h30
- jeudi 17 mai 2012, jour de l'Ascension, de 9h00 à 12h00
- vendredi 18 mai 2012, de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 18h00.

La préfecture étant fermée au public les jeudi 17 et le vendredi 18 mai en raison de l'ascension, les candidats sont invités à se présenter à l'entrée située avenue Aristide Briand.

- En cas de second tour, les déclarations de candidature doivent être déposées à compter du lundi 11 juin 2012, dès la proclamation des résultats du premier tour, jusqu'au mardi 12 juin 2012 à 18h00.

L'attribution du rang des panneaux d'affichage sera déterminée par tirage au sort à l'issue du délai de dépôt des candidatures.

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet de la préfecture : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) ou sur le site du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

CONTACT :  
Préfecture du Jura  
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86  
Email : pref-communication@jura.gouv.fr

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E  
  
D  
E  
  
P  
R  
E  
S  
S  
E